



Partage non équitable lors de succession, que faire?...

Par **VaneLutz**, le **26/04/2015** à **05:50**

Bonjour,
Suite au décès de mon père il ya quelques mois et après celui de ma mère, dix ans plus tôt, la succession s'est mise en place.
Nous sommes trois soeurs, je suis la plus jeune (30 ans et la moitié de l'âge des deux aînées, j'ai été adopté et même si ça n'a pas d'incidence légalement, ça a son importance!).
Mes parents étaient propriétaires d'une petite maison et avaient quelques biens: voiture, meubles, vaisselle etc moi même j'avais encore quelques affaires dans ma chambre d'enfant. Je précise que je vis depuis dix ans à 700km de là mais que les deux soeurs vivent à quelques km de la maison.
Aussi, quand j'ai du retourner à ma vie quelques jours après l'enterrement de mon père, j'étais très inquiète, et j'ai eu le réflexe de prendre des photos des objets présents dans la maison. J'ai de suite demandé au notaire un partage encadré mais on ne m'a pas répondu malgré mes mails, appels... et peu après j'ai appris par une des soeurs que l'aînée avait en partie vidé la maison de ses meubles! Elle avait aussi convié ses enfants en leur disant choisissez ce qui vous plaît!!! Parmi mes propres affaires personnels! Le notaire a fini par me répondre qu'il ne pouvait rien faire, qu'on devait s'arranger entre nous!
Il ya quelques jours j'ai enfin pu aller voir les dégats et récupérer ce qu'on m'avait, dit on mis de côté lors du partage fait sans moi et là stupeur! La maison est bien vide c'est clair, ma télé a disparue ainsi que d'autres affaires ne faisant même pas parties du partage et qui étaient dans ma chambre d'enfant!!! Dans ce qu'on m'a mis de côté, des canettes écrasées, des papiers de bonbons et de vieilles serviettes de bains humides! Pas un seul album photo sur les 7 ni même mes propres photos. Ils se partagent outils, meubles, photos etc vendent le reste dans des foires à tout... mais je suis totalement exclue! J'ai toujours eu ce sentiment plus ou moins avec certaines personnes du fait de mon statut d'enfant adopté mais lors d'une succession, c'est pire que tout! On me fait sentir que je suis de trop, l'une des soeurs est devenue odieuse quelques jours avant la mort de mon père. Je veux en finir le plus vite possible, cependant ces personnes n'ont pas à me traiter ainsi, j'ai des droits, tout est

censé être divisé en trois. Et je tiens à récupérer des photos de mes parents, de ma mère, c'est très important! On me pousse à signer pour vendre la maison car ils ont trouvé des acheteurs, la promesse a été signée mais je peux encore refuser la vente? Est ce un moyen de faire pression? Récupérer mon dû? J'ai peu de moyens... engager un avocat ou un notaire n'est pas possible et je pense qu'elles le savent très bien! Des conseils? Merci par avance,

Par **Tisuisse**, le **26/04/2015 à 07:13**

Bonjour,rnrnPrenez donc un notaire qui se chargera de faire valoir vos droits successoraux.